



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 6144

## Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la démission de M. Dominique Wallon, inspecteur général des finances de la commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits. Il lui demande si le Gouvernement entend pourvoir rapidement ce poste afin que la commission siège à cinq membres, comme il est indiqué dans la loi du 1er août 2000.

## Texte de la réponse

L'article L. 321-13 du code de la propriété intellectuelle prévoit la création de la commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits composée de cinq membres nommés par décret pour une durée de cinq ans. Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, M. François Auvigne, inspecteur général des finances, a été nommé membre de la commission par décret en date du 12 février 2003.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6144

**Rubrique :** Propriété intellectuelle

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 2002, page 4111

**Réponse publiée le :** 5 mai 2003, page 3473